

Industrie verte :

AFNOR réunit les parties prenantes pour écrire le standard Triple E

Dans le cadre de la stratégie Industrie verte, l'Etat a confié à AFNOR le soin de bâtir un référentiel d'excellence environnementale européenne. Le standard Triple E permettra d'apprécier et de rendre visible, notamment des investisseurs, des acheteurs et des donneurs d'ordres, la trajectoire de décarbonation et la performance environnementale des entreprises françaises et européennes. Il tiendra compte notamment des normes ISO et autres approches existantes pour son élaboration.

- Sous l'impulsion du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que du ministère chargé de l'industrie, les travaux sur le standard Triple E, animés par AFNOR, débuteront le 29 août prochain. Le référentiel devrait être livré pour début 2024. Pour Bruno Le Maire et Roland Lescure, « *le Triple E [qui sera au départ bleu-blanc-rouge], deviendra très vite européen* ». AFNOR regroupera, au sein d'une commission de normalisation divers acteurs socio-économiques tels que des industriels, des institutions publiques comme privées, des fédérations de toutes tailles, tous secteurs et tous niveaux de maturité, ainsi que des investisseurs, des financiers et des acheteurs.
- L'urgence d'accélérer le verdissement de l'industrie est grande. Face à la profusion actuelle de référentiels environnementaux de qualité inégale, ce standard Triple E sera lisible, simple, accepté et reconnu par tous, en prenant en compte les normes volontaires existantes, dont l'ISO 14001 sur le management environnemental. Cette simplicité permettra notamment son adoption et son utilisation par les PME et ETI.
- A ce jour, 20 organisations ont manifesté leur intérêt à figurer à la table d'AFNOR. D'autres PME et ETI sont appelées à les rejoindre.

Un outil pour être visible des investisseurs

Regroupés au sein d'une commission de normalisation AFNOR, institutions, grands groupes, ETI et PME, de tous secteurs et de tous niveaux de maturité, ainsi que différents investisseurs, financeurs, d'acheteurs et autres acteurs, travailleront sur ce référentiel et ses critères. Ceux-ci permettront à un industriel de revendiquer l'excellence environnementale et de demander le signe de reconnaissance associé. Le projet Triple E épouse ainsi la démarche de co-construction consensuelle inhérente à la normalisation volontaire, à bien distinguer de la réglementation.

Une garantie pour les acheteurs publics et privés

Marie Bonnet-Jacqui (IGEDD), présidente de cette nouvelle commission AFNOR, encourage tous les

industriels à prendre part aux travaux : « *Le Triple E ne s'attachera pas aux produits mais aux processus. Il apportera une garantie aux acheteurs publics et privés, assurés de l'excellence environnementale de leurs fournisseurs. Les TPE et PME sont les bienvenues autour de la table, nombre d'entre elles sont déjà engagées dans des démarches de progrès écologiques reconnues par une norme.* » L'ambition est de faire du Triple E un marqueur de choix pour mieux signaler et témoigner d'un effort écologique réel, efficace et inscrit dans la durée. En cela, il rejoint l'orientation, donnée en novembre 2022 par le président de la République à 50 sites industriels très émetteurs de CO₂, de produire plus vert, plus propre et moins carboné.

Ne pas pénaliser les entreprises déjà engagées dans des démarches environnementales

Directeur des activités de normalisation d'AFNOR, Franck Lebeugle conçoit le projet comme devant nécessairement englober les problématiques traitées par des normes volontaires existantes, internationalement reconnues, comme l'ISO 14001 sur le management environnemental, l'ISO 50001 sur le management de l'énergie, ou d'autres sur les émissions de gaz à effet de serre, l'économie circulaire, la biodiversité ou la sobriété hydrique. S'y ajoute un important aspect territorial, qui devra faire du Triple E un gage d'attractivité pour les collectivités locales accueillant les entreprises engagées dans cette démarche d'excellence. « *Ce standard fonctionnera par éco-équivalence avec les dispositifs environnementaux existants : les acteurs disposant déjà de l'une des certifications correspondantes pourront être reconnus Triple E* », détaille Lina Ismail, qui coordonne le projet pour AFNOR.

Informations complémentaires sur la composition de commission Triple E :

<https://norminfo.afnor.org/structure/afnorn-excellence-env/excellence-environnementale/78089>

A propos d'AFNOR Normalisation

Mobilisée en faveur d'une économie durable, l'AFNOR (loi 1901) pilote le système français de normalisation et agit pour la création d'un langage commun et l'interopérabilité des filières d'excellence. Elle fédère ceux qui veulent développer un secteur dans les meilleures conditions et réunit autour d'eux toute la chaîne de valeur. Ensemble, ils définissent les principes directeurs d'une activité et élaborent des normes, partagées et adoptées sur une base volontaire. Près de 20 000 représentants d'entreprises, d'associations, de fédérations et de l'Etat participent chaque année à cet exercice de co-construction. Un outil indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner l'innovation tricolore, puisqu'AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européenne (CEN-CENELEC) et internationale (ISO). Franck Lebeugle est le directeur des activités de normalisation d'AFNOR. **Service presse : Anne-Lise François - 01 41 62 85 55 - presse@afnor.org - 06 34 53 78 16 : je réponds aux SMS**